

**NOM, Prénom : BUSSON Jules [dit « Le marmot », dit « Petit Jules »]**

N° matricule : 51817 à Buchenwald



**Date et lieu de Naissance :** Jules Busson est né le 30 avril 1922 à Trignac.

**Bio avant-guerre :** Il est l'un des trois enfants de Louis Busson ajusteur-mécanicien et de Louise Mellon, sans profession. Il fréquente les écoles primaires privées et publiques de Méan-Penhoët à Saint-Nazaire et, en dépit des idées socialistes de son père, est même enfant de chœur. Entré en apprentissage aux Chantiers de Penhoët en 1935, il participe aux grèves du Front populaire de 1936 et adhère aux Jeunesses communistes en 1938. Il est serrurier.

**Circonstances de l'arrestation :** Après le débarquement à Saint-Nazaire du commando anglais en mars 1942, il est arrêté avec les habitants de son quartier et emprisonné quelques jours au camp de Savenay. Travaillant toujours aux Chantiers de Penhoët, il distribue des tracts du PCF dans les vestiaires. Il appartient au Front National depuis mars 1942.

**Date et lieu de l'arrestation :** Le Service de police anti-communiste (SPAC) l'arrête à son travail le 1er août 1942 (3 août ?) pour activité communiste, à la demande du SD.

**Parcours avant déportation :** Incarcéré à Saint-Nazaire du 3 au 11 août puis à Nantes du 11 août au 26 septembre, Angers (Maine-et-Loire) du 26 septembre au 18 janvier 1943 et Vitré (Ille-et-Vilaine) du 18 janvier au 10 février, il est jugé à Rennes le 4 février 1943 et condamné à trois ans de prison pour activités anti-allemandes. Jules Busson connaît alors les prisons de Laval (Mayenne) du 10 février au 19 mars 1943, Poissy (Seine-et-Oise), Melun (Seine-et-Marne), Châlons-sur-Marne (Marne) du 6 décembre 1943 au 24 avril 1944, Compiègne jusqu'au 11 mai 1944.

**Parcours en déportation : camps, kommandos, prisons.** Il est déporté le 12 mai 1944 (liste I.211) ; il arrive le 14 mai au camp de Buchenwald. Il est transféré à Dora le 8 juin 1944, puis à Harzungen le 25 juin 1944 avant de rejoindre le *Kommando* d'Ellrich-gare le 14 juillet ; il est évacué le 5 avril 1945 à Bergen-Belsen où il arrive le 9.

**Date et lieu de libération :** Il est libéré le 15 avril 1945 à Bergen-Belsen par les Britanniques puis rapatrié en France le 30 avril 1945.

**Bio après guerre :** Revenu à La Baule le 15 mai 1945, Jules Busson devient responsable des cercles de l'Union de la jeunesse républicaine de France (UJRF), poste qu'il occupe jusqu'en 1949. Il reprend son travail d'ajusteur aux Chantiers de Penhoët avant d'entrer à la SNCASO en juin 1946. Militant communiste et syndicaliste actif dans son entreprise et à La Baule, il est secrétaire du syndicat CGT de son entreprise jusqu'en avril 1949. Sa fougue l'amène, cependant, plusieurs fois devant les tribunaux. Ainsi, le 10 janvier 1948

le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire le condamne-t-il à un mois de prison et 8000 francs d'amende pour voies de fait et outrages à gendarmes et pour entraves à la liberté du travail. Le même tribunal le condamne le 17 février 1950 à 4 mois de prison et 50 000 francs d'amende pour violences et outrages au directeur de la SNCASO et à l'inspecteur du travail lors des incidents du 25 janvier 1950. Il est alors licencié. Élu au comité exécutif du syndicat des métaux nazairiens le 26 octobre 1948, Jules Busson accède au bureau de ce syndicat le 21 mai 1950 et en devient le secrétaire permanent le 6 juillet 1950 en remplacement de Jean Ramet. Dans le même temps, il est élu secrétaire adjoint de l'union locale CGT de Saint-Nazaire. Il reste permanent jusqu'en avril 1965, animant les grandes grèves nazairiennes de cette période agitée, telle celle de 1955, Ce mouvement d'une quinzaine de jours et lors duquel se produisent de violents affrontements avec la police se termine sur un succès, les salaires étant augmentés de 22% en moyenne. À sa demande il est libéré de son poste de permanent, quitte le bureau de l'Union départementale CGT et travaille alors au service de l'eau de la ville de Saint-Nazaire. À partir de 1965, il devient secrétaire de la section nazairienne de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants patriotes (FNDIRP) et membre du conseil national de cette organisation. Selon Georges Prampart, on peut considérer Jules Busson comme le père de la préretraite. En effet, lors des licenciements des chantiers navals nazairiens de 1964, J. Busson s'avise que la convention nationale pour l'emploi permet le départ des ouvriers à 60 ans avec indemnités ASSEDIC et évite les licenciements secs. C'est l'occasion d'obtenir la retraite à 60 ans, pour certains, objectif syndical. En désaccord avec cette position, le bureau confédéral de la CGT tente de convaincre les militants nazairiens de leur erreur mais c'est l'envoyé de la direction, Henri Krasucki, qui repart convaincu. Jules Busson reste membre du PCF jusqu'à la fin des années 1970, peu de temps avant son décès le 30 septembre 1981 à La Baule.

### **Sources :**

Livre-Mémorial FMD (I.) <http://www.bddm.org/>  
AD44 (248 J 12-13 ; 1804 W 1)

Témoignage de Jules Busson, in "Raconte, camarade" pp 199-203, 1974.

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article179847>, notice BUSSON Jules, René, dit « Petit Jules » par Joël Busson, version mise en ligne le 10 avril 2016, dernière modification le 15 janvier 2019.